

Deux-Sèvres - Melle - Vie de la cité

Pose de compteurs Linky : une situation électrique

01/09/2017 05:38

Premier accroc dans l'installation des compteurs Linky à Melle : une habitante qui s'y était opposée n'a pas été entendue.

Que l'on soit pour ou contre les compteurs électriques de nouvelle génération, chaque habitant doit pouvoir donner son avis. C'est pour faire respecter ce droit que la municipalité avait voté une motion en mars dernier. Le maire Yves Debien et son conseil municipal y demandaient qu'aucun compteur ne puisse être posé sans l'accord formel, exprimé en toute liberté de l'utilisateur concerné.

« L'important, c'est le libre choix, explique Patricia Vénier, porte-parole du collectif départemental. Nous sommes opposés au Linky mais nous voulons surtout que les habitants puissent accepter ou s'opposer. La délibération du conseil municipal a été validée par la préfecture, elle est donc toujours d'actualité ».

Ce sont les méthodes qui font débat

Encore une fois ce sont bien les méthodes qui font débat.

« Ils viennent d'arriver sur Melle et les poseurs opèrent de façon agressive. Comment s'opposer ? « S'il s'agit d'un compteur situé à l'extérieur du domicile, nous recommandons d'afficher la délibération du conseil municipal ainsi que l'affichette anti Linky. L'installation étant contraire à cette délibération, il est aussi possible d'appeler la gendarmerie si le poseur procède tout de même à l'installation ». A la suite de cette installation forcée, le collectif deux-sévrien va choisir le statut d'association. « Nous allons pouvoir désormais intervenir dans un cadre juridique pour porter plainte à la fois pour non-respect de la délibération municipale mais aussi pour que le compteur installé soit retiré et remplacé par l'ancien ».

Le collectif veut aussi informer les Mellois qu'ils peuvent s'opposer. « Mais aussi les poseurs de compteurs. Ce sont des sous-traitants et Enedis se garde bien de les informer ». Le collectif veut aussi dénoncer une injustice, selon l'emplacement des compteurs. « Nous n'avons pas les mêmes droits. Si le compteur n'est pas accessible il est plus facile de s'y opposer, tout le monde devrait pouvoir s'y opposer de la même façon ». « J'ai été harcelée par téléphone, témoigne Geneviève Paillaud, présidente de l'association melloise Cimes, qui sert de relais local au collectif. Jusqu'à huit appels par jour me disant que la pose était obligatoire. Ils ont cessé quand je leur ai parlé de la délibération de Melle ». « Si le mensonge était un délit, sourit Patricia Vénier, ils auraient des problèmes. Par contre, la violation de domicile est un délit ». Le collectif rappelle enfin les raisons de son opposition au compteur. « Il y a des suppressions d'emploi à la clé, un gaspillage avec le démontage de compteurs qui fonctionnent encore parfaitement. On parle de plus de 80 millions de compteurs ». L'association Cimes sera présente au forum des associations le 6 septembre à Melle pour expliquer la démarche du collectif et distribuer la délibération municipale et les affichettes. Le collectif départemental est lui présent sur le réseau social Facebook.

Suivez-nous sur [Facebook](#)



Le collectif anti Linky et l'association Cimes veulent que le choix des Mellois soit respecté.

A lire aussi sur La NR

- ▶ Accident et gros bouchon sur l'autoroute A 10
- ▶ Une plantation de cannabis découverte
- ▶ MÉZIÈRES-EN-BRENNE Sept hectares de végétation détruits
- ▶ Le ton monte entre le maire et les gens du voyage
- ▶ Une rave-party s'installe dans le Chinonais

Le reste de l'Actualité en vidéo : Emmanuel Macron : les coulisses de son inter